

## CONDUITE à TENIR DEVANT UN ACCIDENT AVEC EXPOSITION AU SANG

### Première urgence : soignez vous !

#### **Piqûre ou coupure Ou contact sur peau lésée**

Ne pas faire saigner  
**Laver** abondamment à l'eau  
et au savon, rincer  
**Faire tremper 10 mn** dans  
une solution de Dakin ou à  
défaut dans de l'eau de  
javel à 9° diluée à 1/5

#### **Projections sur les muqueuses, yeux**

**Rincer abondamment** au  
sérum physiologique sinon  
à l'eau, y compris en cas  
de projection oculaire

### Évaluation immédiate du risque et dépistage patient source

#### ► **Contactez un médecin dans l'heure** : pour

- \* Évaluer le risque de contamination
- \* Réaliser le prélèvement sanguin du patient source
- \* Mise en route si nécessaire d'un traitement post-exposition (TPE) dans les heures qui suivent l'exposition

**Médecin de prévention référent 04 73 754 927 ou 04 73 40 70 22**

**En cas d'absence**

**Accueil des urgences 04 73 751 941 ou 04 73 763 135**

**Ou Service Maladies Infectieuses 04 73 754 935**

#### ► **Prélever le patient source** : avec son accord

ordonnance type « prélèvement patient source » pour test rapide en virologie

Remplir et conserver fiche renseignement patients source et blessé

**Dans les 48 heures**

**Prévenir le médecin du travail 04 73 754 927 ou 04 73 40 70 22**

**Faire une déclaration d'accident de travail auprès du Service du**

**Personnel**, accompagnée d'un certificat médical sur le formulaire  
prévu à cet effet indiquant clairement le risque de séroconversion

**Afin de préserver vos droits**, une première sérologie doit être effectuée le  
jour même ou, au plus tard, dans les 8 jours : sérologies VIH-VHC et  
dosages anticorps antiHBs (si inconnu) et ALAT